

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1^{er} octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D120_011022

ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION DES BESOINS ET D'UN PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT D'UN CAMPUS A VOCATION MIXTE SUR LA COMMUNE DE TOUQUES - Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure adaptée - Autorisation

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a pour ambition de développer son offre scolaire et ainsi proposer un Campus qui sera constitué :

- d'un ensemble d'unités d'enseignements dont :

- Une Académie privée dédiée aux sports (Golf, équitation, tennis, natation et voile) aujourd'hui de 40 étudiants avec un objectif de 120 étudiants,
- Une école de musique intercommunale,
- D'autres écoles à attirer sur le territoire pour compléter l'offre éducative de ce campus.

- De locaux de vie mutualisés entre les différentes unités d'enseignements :

- Des logements pour étudiants pouvant servir pour les saisonniers employés sur le territoire selon les périodes,
- Un espace de restauration,
- Des salles de fitness, détente et jeux

Afin de préciser le contenu de ce projet et d'assurer sa pérennité, une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés doit être lancée. Elle a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, technique et financier pour la programmation, la conception architecturale et la construction d'un campus étudiants ouvert sur la ville, aux fonctions mixtes et équipements partagés à définir (restauration, salle de sport...) situé en zone urbaine sur la commune de Touques.

Cet accompagnement devra notamment permettre de définir l'ambition politique du projet d'aménagement, identifier les besoins auxquels l'opération doit répondre et mesurer le potentiel du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sur le champ de l'apprentissage dans l'enseignement.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 septembre 2022, a validé le principe de cette étude d'opportunité, de faisabilité et de programmation pour le projet de création d'un Campus.

Pour mener à bien l'étude, il est nécessaire de procéder au préalable au lancement, selon la procédure adaptée, d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le Président, ou le Vice-président le représentant, à solliciter des financements aux taux les plus élevés possibles, notamment pour les équipements scolaires, culturels et de loisirs,

- habiliter le Président, ou le Vice-président le représentant, à signer, tous les documents, conventions, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette délibération,

- autoriser le lancement, selon la procédure adaptée, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



- désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse,

- habiliter son Président ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le Président, ou le Vice-président le représentant, à solliciter des financements aux taux les plus élevés possibles, notamment pour les équipements scolaires, culturels et de loisirs,

HABILITE le Président, ou le Vice-président le représentant, à signer, tous les documents, conventions, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette délibération,

AUTORISE le lancement, selon la procédure adaptée, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse,

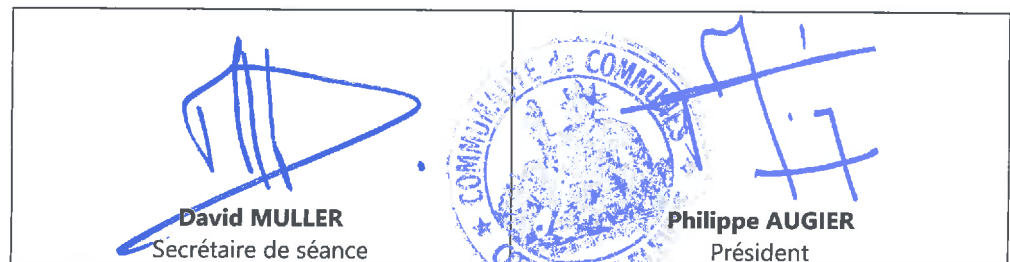
HABILITE son Président ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



David MULLER
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville